



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE COMMON LAW INC.

Communiqué de presse

Diffusion immédiate

Le 18 juin 2021

## **Un projet de loi et une nomination qui reconnaissent le droit d'être entendu et compris en français sans l'aide de l'interprétation à la Cour suprême du Canada**

WINNIPEG – La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) se réjouit du dépôt du projet de loi C-32 plus tôt cette semaine à la Chambre des communes. Ce projet de loi vise à renforcer la *Loi sur les langues officielles*. La FAJEF se réjouit aussi de l'annonce hier de la nomination du juge Mahmud Jamal à la Cour suprême du Canada. Le juge Jamal est bilingue.

Le projet de loi prévoit que tout justiciable canadien qui comparaitra devant la Cour suprême du Canada aura le droit d'être entendu et compris en français sans l'aide de l'interprétation. C'est déjà le cas pour tous les autres tribunaux fédéraux.

La nomination d'un juge bilingue à la Cour suprême du Canada confirme et concrétise l'engagement du gouvernement fédéral quant au droit des justiciables francophones d'être compris sans l'aide de l'interprétation devant le tribunal de plus haute instance du Canada.

M<sup>e</sup> Daniel Boivin, président de la FAJEF, est d'avis que, « la nomination du juge Jamal, est entièrement cohérente avec le projet de loi et démontre clairement que le critère de bilinguisme et de la connaissance du français sont entièrement compatibles avec le principe de la diversité au Canada en 2021 ».

### **Renseignements :**

M<sup>e</sup> Rénauld Rémillard, directeur général  
Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.  
Tél. : (204) 415-7551

---

*La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. est le regroupement des associations régionales, provinciales ou territoriales de juristes d'expression française engagés à promouvoir et à défendre les droits linguistiques des communautés francophones et acadiennes, notamment en favorisant l'accès à la justice en français partout au Canada. La FAJEF est située au 242, rue Goulet, bureau 1, Winnipeg (MB) R2H 0S2 ».*